



## ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE et PARTIELLE

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 et de son règlement d'application du 19 septembre 1986, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique :

du 29 mars au 27 avril 2021

### LE PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION, PLANS ET RÈGLEMENT ET LE PLAN PARTIEL D'AFFECTATION EN BRASSEY, PLANS ET RÈGLEMENT

Le rapport justificatif selon l'art. 47 OAT et le Rapport d'examen préalable des Services cantonaux sont également disponibles pour information.

Il s'agit de la présentation sectorielle des parcelles modifiées suite aux oppositions déposées lors de la précédente mise à l'enquête en novembre 2018.

L'enquête publique complémentaire ne porte que sur les modifications apportées au dossier à la suite de la deuxième enquête publique de novembre 2018.

Les oppositions ou observations éventuelles légalement fondées et dûment motivées doivent être adressées par lettre recommandée à la Municipalité de Noville, ou être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier.

\*\*\*\*\*

### DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*(selon art. 111 LATC et 72d RATC)*

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants:

Dossier N° 1151-20 – Propriétaires : MORF Nadine et Matthias - Lieu-dit : « Impasse de la Combaz 3 » - Parcelle N° 1255 - ECA N° 744 - Projet :

Construction d'une piscine avec un local technique et une pompe à chaleur air/eau



## AVIS À LA POPULATION

Dossier N° 1174-21 – Propriétaire : Rubin Gestion Immobilière Sàrl Lieu-dit : « Route des Saviez 10 » - Parcelle N° 1247 - ECA N° 680 - Projet :

### INSTALLATION DE CONTAINERS DE STOCKAGE

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

**du 29 mars 2021 au 07 avril 2021.**

\*\*\*\*\*

## ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la loi du 04 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique les projets suivants :

Dossiers N° : 1170-21 – et 1171-21 CAMAC : 201601 – et 201611 -Compétence : ME - Propriétaire : M. BRONNIMANN Nicolas - Coordonnées géographiques : 2558510/1136815 - Lieu-dit : «Route du Grand Canal 1» - Parcelle N° 95 - ECA : 45 et 330 Note au recensement architectural : 4 et 6 - Degré de sensibilité au bruit : III - Auteur des plans : M. MICHELLOD Jonathan ATELIER 1912 SA - Projet :

**Démolition et reconstruction à l'identique d'une partie du bâtiment. Création d'un ascenseur. Modification mineure de typologie intérieure sans modification des façades. Mise en place d'un chauffage au gaz et panneaux solaires. Mise en place d'une cheminée de salon**

\*\*\*\*\*

**Création d'une piscine enterrée. Création d'un jacuzzi. Mise en place d'une PAC pour la piscine. Création d'un mur d'enceinte de 200 cm de hauteur**

Les observations ou oppositions relatives aux dossiers précités doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

**du 10 avril 2021 au 09 mai 2021**

### CONSULTATION DES DOSSIERS :

- SUR LE SITE [WWW.CARTORIVIERA.CH](http://WWW.CARTORIVIERA.CH) / THÈME : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- AU GREFFE MUNICIPAL : LE LUNDI DE 14H00 A 17H00  
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 A 11H45  
LE MARDI DE 17H00 A 19H00

Noville, le 23.03.2021

La Municipalité